

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 19 février 2014

POINT III.2 :
Questions statutaires : fonctionnement des conseils ou commissions :
désignation des représentants étudiants au Conseil du SUMPPS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les statuts du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)
- VU les procès-verbaux de proclamation des résultats des scrutins des 11 et 12 février 2014 relatifs au renouvellement des collèges étudiants des 3 conseils centraux de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 22 pour (unanimité) : la désignation des représentants étudiants au Conseil du SUMPPS :

- Diana ALBAREZ représentante issue du CEVU
- Dorian COLAS DES FRANCS représentant issu du CEVU.

Dijon, le 21 février 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement